

Ils ont reçu le label Eco-Défis Pays Lauragais

La remise des labels a eu lieu à l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) à Sorèze.



Publié le 30/04/2019 à 08:09

La semaine dernière, onze chefs d'entreprises artisanales du Pays Lauragais ont été distingués dans le cadre de l'opération «Eco-Défis en Pays Lauragais». Le Pôle d'équilibre territorial du Pays Lauragais et les chambres de métiers et de l'artisanat de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn étaient réunis dans l'enceinte de l'antenne de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) à Sorèze pour remettre les labels «Eco-Défis des commerçants-artisans» aux 11 nouvelles entreprises lancées dans l'opération.

Ces 11 artisans-commerçants portent à 21 le nombre d'entreprises s'étant engagées dans l'aventure et ayant obtenu le label «Eco-défis». Ces acteurs exercent dans une large palette de métiers des secteurs de l'alimentaire, des services et de la fabrication. Le Label récompense la mission qu'ils viennent d'accomplir, à savoir : réaliser au moins trois défis en faveur du développement durable parmi une liste de vingt-huit répartis en huit thématiques environnementales. Les actions concrètes mises en place vont de l'utilisation de produits locaux (circuit court) ou éco-labellisés à la prévention des déchets avec la mise en place de consignes d'emballage, en passant à l'insertion des jeunes en accueillant des apprentis ou stagiaires.

Une opération régionale

Eco-défis est une opération régionale déclinée par les chambres de métiers et de l'artisanat de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Tarn et le PETR du Pays Lauragais. Il s'agit de valoriser les entreprises volontaires qui s'engagent pour le développement durable à travers l'obtention du label «Eco-Défis des commerçants et artisans». Cofinancée par le programme européen Leader et l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (Ademe), celle-ci propose aux artisans et commerçants de les accompagner gratuitement dans la mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.

Les lauréats 2019

Les 11 lauréats de cette édition 2019 : «Baron de Roquette» de Saint-Félix-Lauragais, «Crys Parker» de Durfort, Garage Brunels et Fils de Bram, «La Bulle naturelle» d'Auriac-sur-Vendinelle, boulangerie «La Fornaria» de Revel, «La Gourmandise de Paul» de Calmont, «L'unique Orne» de Bourg-Saint-Bernard, «Madame en Route» et «O Pain Lauragais» d'Avignonet-Lauragais, «Maison Cathala» de Villasavary, «Pastel Audition» de Villefranche-de-Lauragais.